

Donner

27. 6. 1975

Personnel et confidentiel

9825.3

Monsieur  
Enrico Franzoni  
Conseiller national  
Via Cappucini 36600 Locarno

Mon cher,

Le 10 juillet prochain, les ministres des Finances des Communautés européennes examineront la question de l'entrée du franc suisse dans le "serpent". Ce jour là également, le retour du franc français dans cette même institution devrait être définitivement réglé. Ainsi que tu le sais sans doute, la France a adopté une attitude défavorable à notre égard. Paris vient de nous rappeler sa position négative à l'endroit de l'entrée du franc suisse dans le "serpent". Bien que la Confédération ne soit pas demanderesse - il n'y a pas eu et il n'y a pas de notre part candidature officielle - le Conseil fédéral va, ces tous prochains jours, faire savoir par la voie diplomatique aux neuf pays des Communautés européennes qu'il demeure intéressé à une entrée dans le "serpent". Il ne s'agit donc pas d'une démarche qui a pour but de présenter une demande en bonne et due forme mais d'une confirmation de notre disponibilité qui comprendrait également une mise en doute des objections françaises à notre égard.

Le Ministère des finances italien sera informé dans le cadre de cette action. Parallèlement, il ne paraît utile que par une autre voie nous portions à la connaissance de milieux influents et autorisés de Rome les éléments principaux de notre position sur le "serpent". Il semble en effet que certains cercles gou-



- 2 -

vernementaux italiens avancent que notre intérêt pour le "serpent" est mitigé. J'apprécierais en conséquence que d'une manière informelle tu approches tes amis à la tête de la Démocratie chrétienne pour leur dire ce que tu sais de nos intentions et de notre attitude en la matière. Les points à mentionner pourraient être les suivants:

1. La Suisse maintient son intérêt pour une participation du franc au "serpent". Le Conseil fédéral est convaincu que l'élargissement d'une zone de stabilité monétaire en Europe représente un intérêt économique et politique commun et qu'elle est aussi une des conditions implicites du bon fonctionnement de l'Accord de libre-échange. Il n'y a pas de notre part recherche d'un avantage unilatéral.

2. Objections françaises:

a) Situation du franc suisse

- Il est abusif de mettre en évidence la situation particulière du franc suisse. D'autres monnaies du serpent sont aussi soumises à des mouvements spéculatifs;
- les difficultés de notre industrie d'exportation rendent indispensable la poursuite par la Suisse - dans le "serpent" ou hors de celui-ci - de la lutte contre la hausse du franc;
- le vote du 8 juin sur la sauvegarde de la monnaie renforce la conviction des autorités dans sa lutte contre l'afflux de capitaux spéculatifs;
- les objections françaises surprennent d'autant plus les autorités suisses qu'elles partagent largement les préoccupations de la France en ce qui concerne le dollar.

b) Objection de caractère communautaire

- il n'y avait à la création du "serpent" aucune incompatibilité entre l'objectif communautaire et l'association